

Date de transmission de l'acte: 23/01/2026

Date de reception de l'AR: 23/01/2026

032-200093920-DE_2026_002-DE

A G E D I



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC

26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

République française

GERS

Vic Fezensac - SIAEP

Séance du jeudi 22 janvier 2026

Date de la convocation : 16/01/2026

Le jeudi 22 janvier 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune),

En exercice : 20

Présents : 14

Votants :

16

Présents : Madame NATHALIE BERGES (Bazian), Monsieur FRANCOIS BUFFIN (Barran), Monsieur GEORGES CAUSERO (caillavet), Monsieur JEAN PIERRE DOAT (Belmont), Madame CORINNE AGUT (Callian), Monsieur JEROME LASBATS (Castillon-Débats), Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Madame PATRICIA POTENTI BRUNET (Ordan Larroque), Monsieur JEAN CLAUDE CASSAGNE (Preneron), Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Monsieur XAVIER LABAT (Tudelle), Madame CLAIRE TUA (Le Brouilh Monbert), Monsieur JEAN PIERRE NABONNE (Riguepeu), Monsieur JEAN PIERRE DUCOQ (St Jean Poutge)

Représentés : Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (Marambat) représenté par Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Monsieur JACQUES MICHEL VAISSE (Biran) représenté par Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun)

Excusés : Madame Nathalie BOULOIS (Antras)

Absents : Monsieur MICHEL LEBE (Cazaux D'Angles), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (Vic-Fezensac), Monsieur GILLES GUICHARD (Vic-Fezensac)

Secrétaire de séance : Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun)

Délibération n°DE_2026_002

Objet : Délibération approuvant le DOB 2026

Vu,

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article **L.2312-1** et les articles applicables aux syndicats ;
- le rapport d'orientation budgétaire présenté par Monsieur le président du SIAEP de Vic-Fezensac ;
- la présentation des orientations générales du budget du syndicat pour l'exercice 2026 ;

Considérant

- que le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une étape obligatoire préalable au vote du

Date de transmission de l'acte: 23/01/2026

Date de reception de l'AR: 23/01/2026

032-200093920-DE_2026_002-DE

AGEDI

- qu'il permet d'informer les membres du conseil syndical sur la situation financière du syndicat, les perspectives financières, les grandes orientations de la politique syndicale et l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes ;
- que le rapport présenté a donné lieu à un débat au sein du conseil syndical ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil syndical :

PREND ACTE

de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 et du débat qui s'est déroulé sur la base du rapport présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre tous les membres présents

Le Président

Benoît DESENLIS

SIAEP DE VIC-FEZENSAC

26 Av. des Pyrénées
32190 VIC-FEZENSAC
Tél. 05.62.64.42.77
contact@siaepvic.fr
Siret : 200 093 920 00011

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___